DISSERTATION

N.° 480.

Sur les Bois sudorifiques, et sur leur usage dans les Maladies syphilitiques,

Présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 24 Prairial an 13,

PAR F. G. A. CULLERIER neveu, d'Angers,

(Département de Maine-et-Loire),

Ex-Chirurgien interne des hôpitaux civils de Paris et Sous-Aide-Major au quatrième régiment d'infanterie légère.

Mihi nunc magna Deorum
Munera, et ignoto devecta ex orbe canenda,
Sancta arbos, quæ sola modum, requiemque dolori
Et finem dedit ærumnis.

FRACASTOR, lib. III.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de l'Ecole de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 406.

AN XIII. (1805.)

PRÉSIDENT,

M. DE JUSSIEU.

EXAMINATEURS,

MM. PINEL.

RICHARD.

SABATIER.

SUE.

THILLAYE.

Par délibération du 19 frimaire an 7, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON ONCLE;

MON SECOND PÈRE;

M. J. CULLERIER,

Chirurgien en chef de l'hôpital civil des vénériens de Paris, etc.

Témoignage bien faible, sans doute, de ma profond respect et de ma reconnaissance éternelle.

F. G. A. CULLERIER.

A MON ONCLE,

SECOND PÈRE,

M. J. CULLERIER,

Chirurgien en chef de l'hôpital civil des vénériens de Paris, etc.

Témoignage bien faible, sans doute, de mon profond respect et de ma reconnaissance éternelle.

F. G. A. CULLERIER.

DISSERTATION

Sur les Bois sudorifiques, et sur leur usage dans les Maladies syphilitiques.

INTRODUCTION.

PARMI les nombreuses maladies qui assiégent l'humanité, la maladie vénérienne est sans contredit une de celles qui méritent le plus d'être soigneusement étudiées, tant parce qu'elle est peut-être la plus généralement répandue, qu'à cause de la multiplicité et de la variété de ses symptômes, des accidents graves auxquels elle peut donner lieu, si elle est méconnue ou négligée, et surtout des modifications infinies que nécessite le traitement par lequel on la combat. Cette maladie, depuis son apparition en Europe, a été le sujet des méditations et des recherches d'un grand nombre de médecins. Il est peu d'auteurs qui n'aient fait mention, avec plus ou moins de détail, du tableau hideux qu'elle présente, des ravages effrayants qu'elle exerce. Elle n'épargne personne : enfant, adulte, pauvre, riche, continent, débauché; tous peuvent en être également attaqués.

Sans m'attacher ici à détailler l'effrayant catalogue des maux qu'elle produit, je dirai qu'elle peut prendre toutes les formes, se présenter sous un aspect plus ou moins trompeur, et en imposer quelquefois même au médecin le plus éclairé et le plus versé dans la pratique de cette partie : c'est un protée redoutable qui exige autant d'attention que de soins.

Le traitement de la syphilis n'a pas moins occupé les praticiens que sa description ; sous ce point de vue, elle doit encore être placée au rang des affections morbifiques contre lesquelles on a le plus dirigé de remèdes. Les trois règnes de la nature ont tour-à-tour été mis à contribution pour fournir quelque moyen capable de détruire le virus vénérien. Dans le règne minéral, le mercure a été regardé comme son véritable antidote, et les préparations en ont été variées à l'infini ; dans le règne animal, l'ammoniaque, à raison de sa vertu sudorifique puissante, avait paru propre à chasser ce virus hors du corps, et à favoriser cette expulsion par la voie de la transpiration ; mais les essais qu'on en a faits n'ont nullement répondu à l'idée qu'on en avait conçue : c'est surtout le règne végétal qui a fourni le plus de moyens à la matière médicale anti-syphilitique. On a vanté successivement une infinité de végétaux qu'il est inutile de rappeler ici, puisqu'ils sont la plupart oubliés. Je me bornerai à en décrire quelques-uns dont les effets, constatés par une multitude d'observations, les rendent dignes de figurer dans la liste des ressources médicales. Je veux parler des bois sudorifiques dont l'histoire fera le sujet de cette dissertation.

Ces bois partagent avec le mercure la prérogative importante de guérir la syphilis. L'expérience journalière apprend de quelle utilité ils sont dans une infinité de cas que j'indiquerai dans le courant de cette thèse.

Je diviserai ce qui a rapport aux sudorifiques en quatre chapitres : dans le premier, je ferai succinctement l'histoire de leur découverte ; le second sera consacré à la description de ces substances ; le troisième comprendra leur histoire pharmaceutique, c'est-à-dire, les diverses préparations qu'on leur fait subir ; enfin, le quatrième aura trait à leur emploi médical, et à l'examen de quelques questions que je me proposerai sur leur usage.

CHAPITRE PREMIER.

Les bois sudorifiques ont été connus en Europe dans le courant du 16.e siècle, mais à des époques différentes. Le plus anciennement employé, celui qui a eu le plus de vogue, qui possède aussi les propriétés les plus éminentes, c'est le gayac.

§. I.er

Le gayac, qu'on a aussi nommé saint-bois, *lignum sanctum*, a été apporté en Espagne au commencement du 16.e siècle. Personne n'en parle, dit M. *Bosquillon*, dans son addition au livre de *Bell*, avant un certain *Philologus*, de Ravennes, qui écrivait en 1526, qu'on avait commencé à faire usage du gayac en Europe en 1508, que les habitants de l'île d'Hispaniola employaient ce bois, de temps immémorial, contre une maladie honteuse, avec laquelle ils trouvèrent que des pustules cutanées dont plusieurs Espagnols étaient affectés, avaient de l'analogie, de sorte qu'ils indiquèrent à ces derniers l'arbre par lequel ils se guérissaient. Les premiers essais furent heureux; ce qui détermina le gouvernement espagnol à ordonner qu'on transportât en Europe ce précieux végétal, pour l'opposer aux symptômes effrayants qui accompagnaient alors la syphilis.

Quoique publié en Espagne en 1508, le gayac ne fut bien connu en Italie et en Allemagne que 9 à 10 ans après. Ce ne fut qu'en 1517 que *Nicolas Poll* publia le résultat de ses observations sur ce bois. Il annonce dans sa préface que les effets merveilleux qu'il a obtenus du gayac, l'ont seuls décidés à écrire sur ce médicament, et à le proposer aux praticiens.

On l'essaya, dit *Poll*, sur des individus que la maladie avait accablés. Plusieurs avaient employé vainement une foule de remèdes; d'autres avaient été abandonnés, tant leur maladie était opiniâtre: tous étaient réduits au plus extrême désespoir. Près de trois mille

malades furent guéris presque dans le même temps, et ramenés à leur premier état par le secours du gayac.

En 1518, *Léonard Schmauss*, de Salsbourg, n'a écrit sur le gayac et vanté ses propriétés, qu'après en avoir assidument observé les effets, et avoir rassemblé toutes les relations qu'il put se procurer sur les vertus étonnantes de ce bois.

Il décrit dans un chapitre l'arbre du gayac; dans un autre, il indique la manière de le préparer, de l'administrer, et le régime à suivre pour obtenir une guérison solide.

En 1519, le fameux chevalier *Ulrich de Hutten*, si cruellement tourmenté de la syphilis, qui fut soigné si long-temps par les moyens ordinaires, sans le moindre succès, qui fut ensuite guéri par le gayac, ne contribua pas peu à étendre la réputation de ce bois.

Hutten, malade depuis 9 ans, avait subi onze traitements mercuriels, pendant lesquels la maladie avait empiré au point d'enlever tout repos à ce malheureux qui était couvert d'ulcères rongeants, sanieux, et avec carie aux os; tourmenté de douleurs intolérables, exténué, et réduit au marasme le plus complet. Le gayac le guérit, et assisté de *Grégoire Koop*, son médecin, il écrivit sa propre histoire, dans laquelle on lit avec intérêt le récit des règles qu'il s'est imposées, de la méthode qu'il a suivie, et des privations auxquelles il s'est soumis pour obtenir la cure de ses maux.

L'histoire de *François Delgado*, de Cordoue, n'est pas moins intéressante que celle du chevalier allemand. Il fut délivré, au moyen du gayac, d'une maladie qui datait de 23 ans. Après l'avoir employé si heureusement sur lui-même, *Delgado* l'administra aux autres avec le même succès : c'était surtout en électuaire qu'il le donnait.

Beaucoup d'auteurs contemporains, plusieurs de leurs successeurs accordèrent leur confiance au gayac. En Italie, *Massa*, *Fracastor*, *Musa Brassavole*, etc., l'administrèrent sous diverses formes, et toujours heureusement. *Brassavole* fut le premier qui, ainsi qu'il le dit lui-même, l'administra, à Férare, à *Enée Pio*, auquel il le fit prendre

en décoction. Il ajoute que les plus célèbres médecins de ce temps le raillaient sur cette pratique.

Mais de tous les médecins du 16.e siècle, *Nicolas Massa* est, sans contredit, celui qui a donné les préceptes les plus sains pour l'administration des sudorifiques, et particulièrement du gayac; il s'étend fort au long sur les propriétés de ce bois, sur la manière de l'employer, et discute avec sagacité la question de savoir s'il peut guérir la syphilis. Il finit par conclure que les symptômes anciens réclament seuls les sudorifiques, lesquels nuisent dans les maladies récentes. Loin d'avoir du succès alors par son moyen, dit *Massa*, le gayac ne fait qu'aggraver les symptômes.

Depuis ces auteurs, le gayac a toujours été considéré comme un excellent remède; aujourd'hui, il est d'un usage très-fréquent, quoiqu'il ne forme plus la base du traitement.

Le célèbre *Astruc*, liv. 11, chap. 2, approuve l'usage des sudorifiques, et spécialement du gayac; mais il se trompe lorsqu'il dit que les maladies locales qui commencent, celles qui sont compliquées de scorbut, peuvent être guéries par son usage : l'expérience prouve le contraire.

§. II.

La salsepareille est connue depuis moins long-temps que le gayac; ce n'est guère que vers le milieu du 16.e siècle que cette racine a été introduite dans la matière médicale.

Le premier auteur qui en fasse mention est *Jérôme Cardan*, célèbre médecin de Milan, qui assure en avoir obtenu, en 1553, les effets les plus heureux. Il n'hésite pas à dire qu'il est le premier qui en ait fait usage.

Cet auteur fait de la salsepareille un éloge qui tient de l'enthousiasme; il assure que la décoction de cette racine, donnée pendant 40 jours, aidée d'un régime sévère, guérit plus sûrement que le gayac : seulement il en redoute l'effet dans les trop grandes faibleses d'estomac.

Gabriel Falloppe regarde à tort le *smilax sarsaparilla*, comme étant la même plante que le *smilax aspera* qui croît en Italie ; il attribue les différences qui existent entre ces deux espèces, plutôt à la diversité du sol, qu'à la nature particulière de chacune; il a employé la dernière pendant deux ans avec le plus grand succès.

Falloppe, après avoir discuté ce point, entre dans le détail des préparations qu'on fait subir à cette racine, et du régime à observer pendant son usage. Il n'en borne pas l'emploi au traitement de la vérole; il la recommande encore dans d'autres affections, telles que la goutte, le rhumatisme : il préfère, dans beaucoup de cas, la salsepareille au gayac, quoiqu'elle lui paraisse inférieure en propriétés.

Massa n'a pas moins soigneusement traité de la salsepareille que du gayac. Tout ce qu'a écrit cet auteur sur la maladie vénérienne, abstraction faite des explications qui tenaient aux opinions du temps, porte l'empreinte du jugement le plus juste, et du savoir le plus étendu. *Massa* suit, dans l'administration de cette racine, la même méthode que dans celle du gayac.

Léonard Botal accorda d'abord peu de confiance à la racine qui nous occupe; il ne la rejeta cependant pas sans examen, n'étant pas accoutumé, comme il dit, de blâmer ou de louer outre mesure les objets qui lui sont inconnus. Les succès qu'il en obtint dans la suite, lui prouvèrent qu'elle avait des propriétés peut-être supérieures à celles du gayac.

Ferrier partage l'avis de *Botal*; il paraît même que c'était l'opinion commune du temps, ce qui diminua beaucoup la réputation du saint-bois.

Tomitanus, *Petronius*, et les auteurs qui ont suivi, ont donné les mêmes éloges à la salsepareille ; aujourd'hui elle est aussi employée, et peut-être même plus que le gayac. Beaucoup de médecins la lui préfèrent, parce que ses effets sont les mêmes, et qu'elle a moins d'âcreté.

§. III.

La squine fut placée au rang des anti-vénériens vers l'an 1535. Les asiatiques en faisaient grand cas, et un emploi fréquent dans une maladie qu'on a cru être la syphilis, connue depuis long-temps dans cette partie du monde.

La squine eut d'abord grande vogue. Charles-Quint qui fut, dit-on, délivré, par son moyen, de trois maux également redoutables, en établit la réputation. L'approbation d'un souverain tel que Charles, était sans doute un motif assez puissant pour que cette racine eût de la célébrité.

Mais elle ne la conserva pas long-temps : l'observation ne tarda pas à apprendre qu'elle était bien inférieure aux deux végétaux précédents. Elle est peu employée maintenant.

La plupart des auteurs cités traitent à part de la squine; ils indiquent dans son emploi les mêmes règles à suivre que pendant celui du gayac.

§. IV.

Le sassafras a été connu en Europe vers le milieu du 16.e siècle. On lui a attribué les mêmes vertus qu'au gayac; sans doute qu'on fut conduit à en porter ce jugement, d'après les effets avantageux qu'en retiraient les Américains. Si on jugeait le sassafras sur ses propriétés sensibles, il mériterait d'occuper le premier rang; mais l'observation prouve que ses vertus anti-vénériennes sont très-faibles.

Les auteurs parlent moins du sassafras que des autres sudorifiques. Maintenant, il n'est plus guère donné que combiné avec eux, plutôt comme aromatique, que comme partie principale.

Les sudorifiques ont été recommandés par beaucoup d'auteurs, regardés comme à peu près inutiles par d'autres, et cela suivant l'idée plus ou moins grande qu'on avait des propriétés du mercure.

Astruc, un des partisans outrés de ce métal, ne regarde pourtant pas les sudorifiques comme des moyens inutiles, et sur lesquels on ne puisse jamais compter.

Hunter et *Bell* sont loin de rejeter les sudorifiques. La pratique de ces auteurs leur a toujours prouvé que les végétaux convenaient dans beaucoup de cas de maladie vénérienne. *Hunter* attribue au gayac des vertus éminentes qu'il refuse à la salsepareille. Les expériences comparatives qu'il a faites sur ces deux substances, l'ont conduit à penser ainsi.

Swediaur admet aussi l'usage des préparations sudorifiques dans les maladies anciennes, et qui ont résisté aux mercuriaux.

Enfin, à l'hôpital civil des vénériens de Paris, où les sudorifiques sont très-souvent employés, on n'a qu'à se louer de leurs bons effets, non-seulement dans des cas de véroles rebelles aux mercuriaux, mais aussi dans celles qui datent de long temps, qui se manifestent par les symptômes les plus graves; dans les maladies consécutives, où le mercure n'a pas même été employé à cause de la faiblesse et de l'irritabilité trop grande des malades. Plusieurs exemples de ce dernier genre, que mon oncle cite annuellement dans ses cours, s'accordent parfaitement avec la pratique des anciens, d'après laquelle il est démontré que, sans le secours du mercure, on peut quelquefois guérir la syphilis.

CHAPITRE II.

§. I.er *Description du Gayac.*

Le gayac, *guayacum officinale*, Linn. appartient à la famille des Rutacées, *Juss.*

Il croît aux Antilles et dans quelques lieux du continent d'Amérique : c'est un grand arbre, à peu près de la force du noyer.

Il nous est apporté par le commerce, quelquefois en morceaux plus ou moins gros, d'autres fois rapé. L'écorce, à laquelle on a attri-

bué des propriétés supérieures à celle du bois, est ligneuse, dure, difficile à rompre, grise à l'extérieur, parsemée de taches vertes, brunes, blanchâtres.

Le bois est d'un tissu extrêmement dur, pesant, difficile à scier et à fendre; il est résineux, d'une couleur jaune de buis qui se fonce vers le centre, où elle devient presque noire. L'odeur du gayac, peu marquée, devient sensible par le frottement; elle est légèrement aromatique; sa saveur est amère, résineuse, un peu âcre; il découle spontanément de l'arbre, ou au moyen d'incisions qu'on y pratique, une substance qu'on nomme gomme de gayac, mais qui est plutôt résineuse. Ce suc est très-employé en médecine, à titre de sudorifique; peu dans la maladie syphilitique.

Le bois de gayac est rarement sophistiqué. Quand il est en bûches, on reconnaît facilement la fraude; la chose devient plus difficile quand il est réduit en poudre ou en petits fragments par l'action de la rape. Quelques auteurs affirment qu'on lui substitue quelquefois un autre bois. Il est rarement piqué de vers.

On a distingué plusieurs espèces de gayac; mais le seul bon est celui qui offre les caractères ci-dessus. Quelques auteurs, entr'autres *Astruc*, mettent de la différence entre le saint-bois et le gayac; d'autres prétendent que c'est la même chose; d'autres les accordent en disant que la différence ne consiste que dans l'âge plus ou moins avancé du végétal.

Quant au bois que décrit *Avicenne*, dont plusieurs ont voulu s'appuyer pour soutenir que la vérole n'était pas inconnue aux anciens, la seule description qu'il en donne, suffit pour détromper. Il est évident, comme le pensent *Musa Brassavole*, *Massa*, que le *karon* ou *kallen* d'*Avicenne* est une espèce d'ébène.

Le gayac contient un principe aromatique peu abondant, de la résine en grande quantité, surtout vers le centre; c'est ce qui lui donne la dureté qu'on lui reconnaît. Il offre encore de l'extractif, dans lequel paraît exister l'amertume qu'il présente au goût. On y trouve de plus de l'huile pesante, une certaine proportion de car-

bonate d'ammoniaque. L'eau n'en extrait que le principe amer et un peu de résine; le vin ou l'alcool peuvent se charger de ce dernier principe.

§. I I. *Description de la Salsepareille.*

La salsepareille, *smilax sarsaparilla*, Linn. fait partie des smilacées de *Juss.* Elle nous est apportée de l'Inde, de la Chine, du Japon et de l'Amérique. Cette racine se plaît dans les endroits bas, humides, sablonneux, aux bords des fleuves. Elle existe dans le commerce de deux manières, ou coupée et fendue en petits morceaux, de la longueur d'à peu près deux pouces, ou en faisceaux plus ou moins gros et longs.

Cette racine est longue de plusieurs pieds, sarmenteuse, flexible, de la grosseur d'une plume à écrire. Les rameaux partent d'un collet ligneux, de la grosseur du pouce, d'où s'élève la tige grêle et parasite. Son écorce est ridée et d'une couleur brunâtre; elle enveloppe un cylindre ligneux, blanc et plus ou moins gros. Entre l'épiderme et cet axe, on remarque une substance rougeâtre, qui se gonfle, quand on plonge la racine dans l'eau. La saveur en est un peu amère, farineuse. Suivant *Massa*, voilà les qualités que doit avoir la salsepareille. Son odeur, nulle dans l'état naturel, se développe dans la décoction.

Si on jugeait des vertus de la salsepareille d'après ses propriétés chimiques, on ne lui en accorderait que de bien faibles, car elles sont très-peu marquées. On ne peut en obtenir par l'analyse qu'un peu d'extractif, presque pas de résine; une certaine proportion de fécule amilacée que le goût y découvre: cependant M. *Boullay*, pharmacien distingué de Paris, y a trouvé plusieurs sels à base d'ammoniaque et de potasse. Plusieurs médecins lui ont refusé des vertus médicinales, et ont voulu, comme *Cullen*, la retrancher de la matière médicale; mais l'observation, devant laquelle doivent se taire tous les raisonnements théoriques, prouve

en sa faveur. Les avantages que la pratique en obtient chaque jour, ne permettent pas de douter de ses propriétés.

Cette racine, vu sa cherté en France, et le grand usage qu'on en fait, est souvent altérée; quelquefois on y mêle des substances qui n'ont avec elle qu'un rapport de ressemblance; d'autres fois on la fait bouillir d'avance, puis on la remet dans le commerce, soit seule, soit mélangée avec d'autre qui n'a point encore bouilli, pour mieux cacher la fraude. La bonne salsepareille se reconnaît facilement à la couleur rouge de la couche parenchymateuse qui se trouve entre l'épiderme et l'axe ligneux, laquelle n'existe plus après l'ébullition. Un autre inconvénient à craindre, c'est la vermoulure : quand elle est trop ancienne, depuis long-temps en magasin, elle est sujette à être piquée de vers; lorsqu'on la brise; il s'échappe de la cassure une poussière qui indique cette altération : elle doit être alors soigneusement rejetée, car on ne peut plus en attendre d'effet avantageux. Du reste, la salsepareille des Indes et de la Chine est plus estimée que celle d'Amérique.

§. III. *Description de la Squine.*

La squine, *smilax china*, Linn. est de la même famille que la précédente. Son nom lui vient du lieu où elle croît. Suivant *Massa*, elle croît dans une île d'Amérique, nommée *China*. Il paraît que cet auteur n'était pas bien informé de son origine, puisque l'opinion commune est qu'elle a été apportée de la Chine et du Japon, en Europe, par les Portugais. Il y en a pourtant une espèce qui vient d'Amérique.

La squine est en morceaux cylindriques plus ou moins longs, gros et tortueux; elle est noueuse, genouillée; offre des tubercules inégaux à sa surface; elle est, en général, légère. Quelques morceaux plus résineux sont aussi plus pesants; les fibres ligneuses sont courtes, d'une teinte rosée, quelquefois brune, parsemée de taches blanchâtres et citrines. Les morceaux résineux présentent une surface vitreuse

dans leur cassure. Le tissu de la squine n'est pas très-compact; l'odeur en est presque nulle, la saveur un peu amère, terreuse, légèrement astringente.

Elle contient un principe faiblement aromatique, de l'extractif, plus ou moins de résine; elle est sujette à la vermoulure et à la carie; elle est moins bonne alors, et doit être rejetée. La squine d'Orient mérite la préférence sur celle d'Amérique; elle est plus pesante, plus riche en principe résineux et en extractif.

§. I V. *Description du Sassafras.*

Le sassafras, *laurus sassafras* est placé dans la famille des laurinées, *Juss.* Il croît dans l'Amérique septentrionale. Il nous parvient en morceaux plus ou moins gros, légers, durs, spongieux; il est revêtu d'une écorce de couleur cendrée à l'extérieur, rougeâtre à l'intérieur; la partie ligneuse est d'un blanc jaunâtre. L'odeur du sassafras est aromatique; celle de l'écorce se rapproche de celle du fenouil; ce qui avait fait penser au professeur *Peyrilhe* qu'on pouvait lui substituer cette dernière plante. Sa saveur est âcre, chaude, piquante. Le sassafras contient une huile pesante, plus abondante dans l'écorce que dans le bois; elle se colore en vieillissant. On y trouve peu de résine, du muqueux et de l'extractif. Les chimistes croient que le sassafras contient du camphre, ce qu'il a de commun avec la plupart des lauriers. Le principe aromatique abondant du sassafras le rend très-sudorifique; et cependant on a bien moins de confiance en lui que dans les autres bois.

CHAPITRE III.

Préparations diverses des sudorifiques, et mode d'administration de ces substances.

Les sudorifiques ne sont plus guère employés qu'à l'intérieur. Autrefois on se servait de l'écume qu'on recueillait pendant l'ébullition,

dont on recouvrait les tumeurs osseuses, les membres douloureux, les ulcères. Beaucoup d'auteurs ont recommandé cette pratique comme très-avantageuse, et produisant les effets les plus heureux. Cette coutume des anciens paraît extraordinaire; car on a souvent essayé à l'hôpital des vénériens de Paris, d'en amasser pour l'appliquer, en forme de cataplasme, sur certaines tumeurs vénériennes, et jamais on n'a pu en rassembler assez pour en faire aucun usage. Cette écume abondante se réduit à rien en réfroidissant. *Hunter* employait avec succès le gayac et la salsepareille en substance sur les engorgements glanduleux vénériens.

Maintenant, soit qu'on donne les sudorifiques seuls ou combinés aux mercuriaux, la voie par laquelle on les introduit dans l'économie, c'est l'estomac.

On a fait subir diverses préparations aux bois sudorifiques. Les principales sont l'infusion, la décoction, le sirop, l'extrait, le vin, l'électuaire, et la poudre projetée dans le vin.

§. I.er *Infusion.*

Elle n'est usitée que pour le sassafras, qui, n'agissant qu'en vertu de son principe aromatique, le perdrait par une ébullition vive et prolongée : aussi, quand ce bois entre dans la tisane sudorifique, on ne l'ajoute qu'à la fin de l'ébullition.

§. I I. *Décoction.*

La décoction est la préparation la plus généralement adoptée; c'est aussi la plus simple. On a beaucoup varié sur les proportions du médicament. Les anciens chargeaient beaucoup leurs décoctions; ils en avaient de deux sortes : une première très-forte, dont on prenait une certaine dose matin et soir, et une plus faible qui servait de boisson ordinaire, et même remplaçait le vin dans les repas.

Les médecins espagnols préparaient ainsi la décoction de gayac:

3

Prenez rapure de gayac, deux parties; eau commune, quinze parties; faites bouillir lentement et à un feu doux, dans un vase neuf, jusqu'à réduction de trois parties d'eau; coulez après le réfroidissement. Ils en faisaient prendre trois verres par jour, et suivaient un régime très-rigoureux. *Nicolas Poll* agissait de cette manière: Prenez rapure de gayac une livre; eau simple, 12 livres; faites bouillir à un feu lent, jusqu'à réduction de moitié pour les maladies récentes; des deux tiers pour les affections anciennes.

Suivant *Schmauss*: prenez rapure de gayac muni de son écorce, une livre en été, deux en hiver; eau de fontaine, trois pintes; laissez infuser pendant deux jours, dans un vase bien couvert; faites ensuite bouillir à petit feu, sans fumée ni flamme, jusqu'à diminution d'un tiers; passez après le réfroidissement, et conservez pour l'usage.

Massa, *Brassavole*, préparaient à peu près de même la décoction de gayac. Ils faisaient infuser pendant vingt-quatre heures douze onces de gayac dans autant de livres d'eau, puis soumettaient à l'ébullition, en suivant le même procédé que *Poll* et *Schmauss*; ils avaient attention de proportionner la force de la décoction au tempérament, à l'âge, au sexe, et aux circonstances de la maladie.

Après cette première décoction qui se prenait à la dose de 6, 8, 10 onces matin et soir, on soumettait de nouveau le marc à l'ébullition dans pareille quantité d'eau. Cette seconde décoction se buvait, comme je l'ai dit, dans le courant de la journée et aux repas.

Si on avait toujours suivi cette méthode, les sudorifiques ne seraient pas tombés en discrédit à la fin du 17.e siècle, et au commencement du 18.e. A cette époque, on crut modérer l'âcreté de la décoction en la faisant plus faible; il arriva qu'elle n'eut plus l'effet qu'en obtenaient les anciens. *Mathiole* attribue à cette cause la non guérison de plusieurs malades.

Il est encore des médecins qui n'osent, en quelque sorte, donner le gayac à forte dose; mais c'est à tort, car il n'est efficace, ainsi

que la salsepareille, que lorsqu'on le prodigue, si je peux m'exprimer ainsi.

Voici comment on doit préparer cette decoction, pour être sûr de son effet :

Prenez gayac rapé trois onces ; eau commune, quatre livres ; faites infuser pendant vingt-quatre heures ; faites ensuite bouillir à un feu doux, jusqu'à réduction de moitié ; passez et conservez. Quand la décoction a trop d'âcreté, on peut la modérer avec la gomme arabique ou la colle de poisson.

La décoction de salsepareille n'était pas moins forte. *Nicolas Massa* la préparait ainsi : Prenez racine de salsepareille hachée et contuse, quatre onces ; eau de fontaine ou de puits, huit livres ; procédez à l'ébullition, comme pour la décoction de gayac : faites une seconde décoction avec le résidu pour boisson ordinaire. Quelquefois la décoction de gayac et de salsepareille était tellement rapprochée, qu'elle avait la consistance sirupeuse, et présentait beaucoup de substances sous un petit volume.

On agissait de la même manière pour les décoctions particulières de squine et de sassafras.

Souvent on réunissait les quatre bois sudorifiques dans un même véhicule ; on formait ainsi une tisane composée.

Voici comment *Massa* proportionnait les bois, pour les anciens symptômes surtout : Prenez écorce et bois de gayac pulvérisés āā 1 once, racine de squine et de salsepareille āā 1 once ; eau de fontaine 16 livres ; laissez le tout en macération pendant vingt-quatre heures ; faites ensuite bouillir, d'après le procédé indiqué plus haut. Il paraît que les anciens pensaient que les bois sudorifiques réunis étaient plus actifs qu'employés séparément, puisque les proportions étaient plus faibles.

On ne fait plus entrer actuellement dans la tisane sudorifique composée, que le gayac et la salsepareille ; quelquefois on ajoute, vers la fin, du sassafras, plutôt par habitude que par nécessité. Cette tisane se fait ainsi :

Prenez gayac rapé, une once; salsepareille, deux onces, sassafras, deux gros; eau, quatre livres. Après vingt-quatre heures de macération, faites bouillir jusqu'à réduction de moitié. Cette quantité se boit dans le jour. Suivant l'indication, on ajoute deux gros de gomme arabique ou de colle de poisson.

§. III. *Sirop.*

Les anciens avaient quelquefois pour usage de mêler du miel ou du sucre à la décoction, et de former un sirop qui avait l'avantage de contenir beaucoup de substances sous un petit volume. On trouve dans *Poll* et dans *Schmauss* une formule de sirop sudorifique. *Hutten* n'est pas partisan du sirop; il regarde comme inutile et superflue toute addition de miel ou de sucre à la décoction, laquelle, selon lui, n'a pas de goût désagréable.

Pierre Mathiole composait un sirop en mélangeant la décoction sudorifique à un sirop ordinaire, celui de chicorée, par exemple: il y ajoutait encore diverses substances purgatives. On trouve dans *Paschalius* la formule d'un sirop qui a sans doute donné l'idée de celui de *Cuisinier*. Ce sont les mêmes substances employées avec les sudorifiques; seulement *Paschalius* se servait du gayac, au lieu que la salsepareille fait la base du sirop de *Cuisinier*.

Nicolas Poll prépare bien plus simplement le sirop sudorifique; il ne fait pas entrer dans sa composition tout ce fatras de substances purgatives, qui, si elles ne nuisent pas, sont rarement utiles: d'ailleurs le séné peut seul remplir l'indication qu'on se proposait par ces additions monstrueuses. *Poll*, après avoir préparé une décoction de gayac, faisait despumer du miel qu'il mêlait ensuite à la décoction, et continuait l'évaporation de la matière jusqu'à consistance sirupeuse. Il faisait prendre ce sirop à la dose de quatre à cinq onces, le matin à jeun, autant le soir, quatre heures après le souper. (alors on dînait à onze heures du matin.) Il ajoute que ce sirop, aussi efficace

que la tisane, agit autant par les urines et les selles que par les sueurs, et que quand on veut surtout procurer ces dernières, il faut en porter la dose à 6 ou 7 onces chaque prise.

Les sirops de l'*Affecteur*, de *Cuisinier*, et d'autres qui sont en si haute réputation, la mériteraient bien mieux, si le charlatanisme ne présidait à la distribution de quelques-uns d'eux; ils sont tous basés sur les formules anciennes, et n'en diffèrent qu'en ce qu'on leur ajoute du muriate de mercure suroxigéné; tous les robs de première, deuxième, etc., cuite, ne sont qu'un même sirop, dans lequel varie la quantité de sublimé qu'on y introduit. Maintenant les sirops sudorifiques sont bien plus multipliés; chaque pharmacien a sa manière, sa recette particulière. Mais tous ces médicaments sont à peu de chose près les mêmes, et peuvent être employés indifféremment: il est préférable pourtant de s'en rapporter à celui dont on connaît la composition, plutôt que de faire comme beaucoup de médecins, mêmes savants, qui ordonnent un remède sans examen, et sur la foi seule du prôneur, toujours interessé à vanter son médicament.

Voici comment est préparé le sirop sudorifique dont on fait usage à l'hôpital des vénériens de Paris : Prenez salsepareille hachée et contuse; gayac rapé ãa une livre; eau commune, douze livres; faites infuser à froid ou sur la cendre chaude pendant vingt-quatre heures; laissez réduire à moitié par une lente ébullition; passez, et ajoutez à la colature douze livres de miel ou de cassonnade, et faites cuire en consistance de sirop : conservez dans des bouteilles bien bouchées. On peut, si on le juge nécessaire, prendre une plus grande quantité de substances sudorifiques, et faire bouillir de nouveau le marc pour ajouter cette seconde décoction à la première. A raison de la plus grande dureté du gayac, je crois qu'ainsi que le professeur *Deyeux* le conseille, il faut le faire bouillir d'abord seul, pendant un certain temps, puis la salsepareille qui doit également cuire pendant fort long-temps.

Quand on veut rendre ce sirop purgatif, on y ajoute un ou deux gros de feuilles de séné par pinte, selon qu'on veut

obtenir un effet plus ou moins marqué. Mais en agissant ainsi, n'est-ce point contrarier l'effet du remède? *Massa* rejètte cette méthode. Il est évident que, si on veut exalter les fonctions de la peau, il ne faut pas irriter l'intestin, puisque ces deux organes se suppléent réciproquement, et qu'il existe entr'eux la sympathie la plus intime.

§. IV. *Extrait.*

Les sudorifiques ne sont plus donnés en extrait; cependant cette manière aurait de l'avantage, parce qu'ainsi les malades prendraient presqu'en substance le médicament; et comme l'extrait présente peu de volume, il inspirerait moins de répugnance que la décoction ou le sirop que plusieurs malades ne peuvent supporter. Cet extrait a beaucoup de force. Celui de salsepareille, d'après les observations et les expériences de M. *Boullay*, est très-animalisé.

§. V. *Vin sudorifique.*

Plusieurs auteurs, entr'autres *Hutten*, *Massa*, rejettent l'usage du vin uni aux sudorifiques. Le premier le proscrit entièrement; le second n'en accorde qu'aux vieillards, dans les cas de débilité, de cachexie. *Tomitanus* n'ose suivre la pratique de ceux qui font des préparations sudorifiques vineuses; d'autres sont moins timides; ils permettent le vin bien trempé, et l'unissent de diverses manières à ces préparations.

Aloysius Lobera, qui donne de grands éloges au vin sudorifique, raconte que les médecins italiens faisaient bouillir une livre et demie de gayac réduit en poudre, dans six livres de vin blanc généreux, jusqu'à réduction d'un tiers; la dose était de six à huit onces le matin : cette dose était proportionnée à l'âge et au tempérament du sujet. *Lobera* dit avoir guéri beaucoup de malades au moyen de ce vin.

Musa Brassavole donnait matin et soir, à la dose de quatre ou

six onces, un vin sudorifique ainsi composé : Prenez gayac rapé une livre; vin blanc vieux et généreux, huit livres; eau, trois livres; faites bouillir jusqu'à consommation d'un tiers; coulez et conservez.

Gabriel-Falloppe ajoutait, sans le faire bouillir, trois livres de vin à six de décoction d'un des bois sudorifiques : il préparait un vin qu'il faisait prendre aux repas, soit pur, soit avec addition d'eau, dont voici la formule : Prenez gayac rapé six livres; feuilles de chicorée, de capillaire, racine de bugle, etc. āā une livre; sucre, quatre livres. Tous ces médicaments étaient placés dans un tonneau, et on versait dessus 150 livres de vin, après l'avoir préalablement fait bouillir; on laissait macérer trois jours, après quoi on transvasait la colature, et on conservait. *Falloppe* dit s'être servi avantageusement de ce vin médicinal.

Paschalius avait un vin sudorifique qu'il nommait *Vinum sanctum*. En voici la formule : Prenez écorce de gayac, neuf livres; bois, quatre livres; eau, 23 livres; faites bouillir jusqu'à réduction de moitié, puis ajoutez, sans ébullition, vin généreux quinze livres. La dose était de huit onces matin et soir : il ajoutait à la préparation plusieurs substances purgatives et aromatiques.

Bartholomée Maggius avait une manière particulière de faire le vin de gayac : Au temps des vendanges, dit-il, on recueille les grappes de raisins qu'on veut employer, on les crève, et on en reçoit le jus et l'enveloppe dans un tonneau; puis on place dessus deux livres de gayac rapé muni de son écorce, et ainsi de suite couche par couche, jusqu'à ce qu'on ait employé trente-six livres de bois : on laisse la matière fermenter à l'ordinaire, on en retire ensuite le vin, qu'on conserve dans un tonneau. *Maggius* faisait boire de ce vin tout un hiver, pendant le printemps, aux repas. Il le regardait comme très-propre à extirper les dernières racines du mal.

§. VI. *Electuaire, pilules.*

Il est encore une manière d'administrer les sudorifiques, qui conviendrait à beaucoup de personnes mieux que la décoction ou le sirop par lesquels elles sont plus ou moins incommodées; c'est l'électuaire sudorifique. Cette préparation n'est plus d'usage ou très peu; du temps de *Massa, Delgado*, elle était bien plus employée. Ce dernier n'avait pas d'autre manière d'administrer les sudorifiques, et il en retirait les plus grands avantages. Les pilules ou bols ne sont qu'une modification de l'électuaire, et ce que je dis de ce dernier peut très-bien se rapporter aux autres.

Delgado préparait son électuaire en triturant parties égales de miel et de rapure de gayac : la dose était de demi-once à une once.

Nicolas Massa formait un électuaire avec une livre de poudre de gayac, et suffisante quantité de sirop de fumeterre. Il avait une autre manière plus compliquée; il prenait six onces de poudre de gayac, puis il ajoutait une livre de pulpe de raisins secs, et il faisait cuire le tout jusqu'à ce qu'il eût acquis la consistance d'électuaire.

Mathiole, *Maggius* ajoutaient à l'électuaire diverses substances purgatives étrangères à son effet.

La poudre de salsepareille n'avait point été donnée en électuaire, comme celle du gayac. M. *Cullerier* l'a essayée avec le plus grand succès; il est parvenu, par son moyen, à modérer et à guérir divers symptômes de maladie vénérienne. Les observations suivantes font foi de ce que j'avance.

N.*** enfant du sexe féminin, d'environ 4 ans, née d'une mère qui avait eu plusieurs fois la syphilis, éprouva, dans les mois de pluviose et ventose an 13, des pustules, les unes tuberculeuses, d'autres croûteuses et ulcérées sur les parties sexuelles et les fesses.

Le traitement fut commencé dans les derniers jours de ventose; la petite malade fut mise à l'usage de la salsepareille en poudre, d'abord donnée à la dose d'un demi-gros matin et soir, augmentée ensuite jusqu'à un gros chaque prise. Au bout d'un mois de traite-

ment, les pustules avaient beaucoup diminué, et donnaient l'espoir d'une prompte guérison. Il est évident que si la répugnance de l'enfant à prendre le médicament qu'on était obligé de voiler de diverses manières, n'eût pas été si grande, elle eût été complétement guérie par ce moyen. Le dégoût invincible de la petite malade força, malgré les bons effets de la poudre, à terminer par le muriate de mercure doux. Il serait, dans le cas présent, injuste d'accuser le remède, puisque seul il avait commencé la cure avec tout espoir possible de succès.

Madame P***, âgée d'environ vingt-cinq ans, vivait depuis quelque temps avec un ami qui lui avait communiqué à différentes fois une blennorrhagie et des ulcères vénériens. Donnant sa confiance à des charlatans, elle avait pris des remèdes dont elle ne connaissait pas la nature, et qui avaient fait disparaître assez promptement les symptômes. Des pustules squammeuses, qui défiguraient la malade, et des douleurs ostéocopes qui lui rendaient les nuits insupportables, me l'amenèrent, dit M. *Cullerier*, au printemps de l'an 10. L'ami qui l'accompagnait, et qui venait d'éprouver une salivation abondante par un traitement mercuriel, mit pour condition rigoureuse que je n'administrerais pas ce métal, n'importe sous quelle forme. Je ne fis pas de difficulté pour prendre cet engagement, persuadé que je guérirais très-bien la malade par l'usage des sudorifiques. Je prescrivis le sirop de salsepareille et de gayac, qui fut pris pendant quelques jours, mais auquel on fut obligé de renoncer, parce qu'il répugnait et passait difficilement. La tisane de ces mêmes bois ne réussit pas mieux. Je me décidai à donner la salsepareille en substance, et je la fis prendre tantôt en poudre dans du chocolat; le plus souvent en opiat ou électuaire, en la délayant dans du sirop de guimauve. Je commençai par deux gros, matin et soir, que je poussai successivement jusqu'à six. Au bout de quinze jours, les douleurs étaient beaucoup diminuées, et les squammes tombaient; après un mois de traitement, l'insomnie et les douleurs étaient dissipées; il ne restait plus que les taches des pustules. Le traitement fut encore continué pendant un mois.

4

J'ai revu différentes fois cette dame, et j'ai eu l'assurance, pendant plus de deux ans, qu'elle était radicalement guérie. Il y en avait trois qu'elle avait subi son traitement pour les symptômes primitifs que j'ai rapportés: ainsi, nul doute que c'est à la salsepareille seule que la malade a dû sa guérison.

Telles sont les principales formes sous lesquelles on a administré les sudorifiques. La résine de gayac donnée, dans plusieurs circonstances, avec succès, comme sudorifique, dans le rhumatisme, par exemple, ne l'a point été dans la syphilis par les auteurs anciens; au moins je n'en connais point qui en fassent mention. Quelques praticiens l'administrent quelquefois de nos jours, combinée à quelqu'une des préparations mercurielles.

Toutes les préparations diverses qu'on a successivement fait subir aux bois sudorifiques, peuvent être employées avec avantage. Il est même des occasions dans lesquelles il y a un choix à faire entre elles; mais celles de ces préparations qui sont le plus fréquemment mises en usage, sont la décoction et le sirop; ordinairement même on donne conjointement l'un et l'autre.

Hoffmann préfère la décoction légère de gayac à la forte et à la résine, parce que, dit-il, l'eau entraîne alors la partie balzamique du gayac, dont l'effet est bien plus marqué que celui des autres principes de ce bois.

CHAPITRE IV.

Je vais actuellement tracer les règles qu'observaient les anciens pendant le traitement par les sudorifiques, comparer leurs méthodes avec celle qu'on suit maintenant. Je ne rappellerai pas en détail celle particulière à chaque auteur, parce qu'en général il y a peu de différence dans la marche qu'ils ont suivie. Il me suffira, je pense, de considérer sous un même coup-d'œil tout ce qu'ils ont dit de principal à ce sujet, en notant toutefois les modifications remarquables qu'aura fait éprouver au traitement tel ou tel auteur.

§. I.er

Les médecins du 16.e siècle étaient très-rigoureux pendant le traitement de la syphilis, sur l'emploi des six classes de choses qui forment la matière de l'hygiène. On est moins sévère aujourd'hui; mais cette sévérité était alors nécessitée par la gravité des symptômes et leur multiplicité.

Les Italiens, les Allemands, qui ont imité les Espagnols et les Indiens, recommandaient beaucoup aux malades de ne pas s'exposer à un air froid et humide, après avoir fait usage des sudorifiques; d'éviter les exercices immodérés qui énervent les forces; d'user d'aliments légers, faciles à digérer, en petite quantité, et pris dans la classe des végétaux; le pain bien cuit, le biscuit, les fruits desséchés, ceux cuits : ils ne permettaient l'usage des chairs, celles des animaux jeunes, à chair blanche, les poissons de rivage, que lorsque les symptômes étaient améliorés; ils s'étudiaient surtout à entretenir l'exercice libre et facile des fonctions, l'issue des excrétions; ils cherchaient à procurer un sommeil doux et tranquille, et d'une longueur modérée. Lorsque les douleurs étaient trop violentes, ils tentaient de les calmer; mais ce qu'ils avaient grand soin d'éloigner, c'était le commerce des femmes, et de tout ce qui pouvait exciter l'imagination à cet égard. Ils conseillaient, du reste, tout ce qui pouvait plaire à l'ame sans l'émouvoir, tout ce qui pouvait entretenir une gaîté propice à la curation du mal. Ces préceptes étant suivis avec exactitude, ils avaient lieu d'espérer la guérison.

Les américains faisaient faire à leurs malades une diète extrêmement sévère; ils se bornaient, pour toute boisson, à une décoction plus ou moins forte du bois de gayac, selon la gravité de la maladie, qui était, en général, chez eux, bien moins violente et moins dangereuse que dans les climats plus froids.

Ils défendaient absolument l'usage de la viande, du poisson, surtout des aromates, des épices, des acides; leur régime consistait

dans quelques onces de biscuit par jour, des fruits secs et autres aliments de cette nature. Ces substances étaient moins données pour ranimer les forces, que pour les soutenir. Pendant le traitement, qui durait deux ou trois mois, les malades étaient tenus dans un lieu chaud, et ils ne pouvaient en sortir qu'après la cessation de tout remède, et ne le faire que graduellement ; passer d'abord d'un appartement à l'autre, puis dehors.

Les espagnols n'avaient pas d'autre méthode ; mais les allemands, ainsi que le remarque *Poll*, ne pouvaient pas être assujettis à une diète aussi sévère, parce qu'ils sont en général plus robustes, qu'ils mènent un genre de vie plus actif que les espagnols et les indiens, qu'ils vivent dans une région plus froide. Ce médecin, de même que ceux de ses compatriotes qui adoptèrent l'usage du gayac, permettait à ses malades des aliments plus nourrissants ; il administrait communément la décoction à la dose de huit, dix onces, matin et soir : la décoction seconde servait de boisson ordinaire. Au bout de quinze à vingt jours, on se relâchait un peu sur le régime; quelquefois alors on mêlait à la décoction de gayac une certaine proportion de vin. Les malades, avant de commencer le traitement, étaient préparés par un purgatif, quelquefois par une saignée et par un régime convenable ; on diminuait graduellement les aliments, pour accoutumer l'estomac à l'abstinence. A cette occasion, je remarquerai qu'il y a des maladies dans lesquelles il est nécessaire d'agir ainsi, pour prévenir les embarras gastriques qui compliquent si fréquemment les maladies tant internes qu'externes. Après la purgation, on donnait un verre de la forte décoction, ou six onces, plus ou moins, de sirop, le matin à jeun et dans le lit ; on engageait le malade à rester couché deux ou trois heures pour exciter les sueurs ; après cela, on le changeait de linge, on l'essuyait soigneusement, puis, quelque temps après, on faisait prendre des aliments. Pendant les premiers douze jours, on se bornait à quatre onces de biscuit le matin, trois le soir, et deux onces de fruits secs : la boisson ordinaire, pendant le repas et dans le courant du jour, était la décoction légère

de gayac; six à sept heures après le premier repas, le malade prenait le second; puis, au bout de quatre heures, on lui passait un second verre de décoction comme le matin; il se couchait, et ne se couvrait pas de manière à suer : si néanmoins les sueurs survenaient, on se gardait bien de les interrompre.

On regardait la peau comme la voie par laquelle s'évacuait la cause qui donnait lieu aux divers symptômes vénériens : on sait maintenant ce qu'il faut penser de cette opinion, puisque les observations apprennent que les sudorifiques agissent autant, et souvent plus, par les urines que par les sueurs; quelquefois même on n'observe pas d'augmentation sensible d'excrétion. On n'a jamais remarqué que les sudorifiques fissent saliver; cependant j'ai vu deux malades affectés de ptyalisme abondant, pendant l'usage du rob de l'*Affecteur*: l'un de ces malades avait même des chancres mercuriels dans la bouche. Cette circonstance prouve mieux que les analyses qu'on a faites de ce sirop, qu'il entre du mercure dans sa composition. Ces faits me paraissent très-importants.

Lorsque les sudorifiques causaient la constipation, on la réduisait en interposant tous les cinq ou six jours un léger purgatif; le jour de la médecine, on ne donnait pas de décoction le matin.

Quelquefois on donnait, vers la fin du traitement, la poudre de gayac à la dose d'un gros et demi, matin et soir, dans une infusion aromatique. *Schmauss* faisait prendre fréquemment une cuillerée d'électuaire sudorifique fait d'une des manières indiquées, aux mêmes heures que la décoction; il continuait ainsi trente jours. Il observe que quelquefois les malades étaient guéris au bout de quinze, mais qu'il ne fallait pas s'en laisser imposer par cette guérison apparente; qu'on devait continuer jusqu'au temps prescrit, pour se mettre à l'abri des rechutes toujours pires que le mal. *Hutten* insiste beaucoup sur la nécessité de la sobriété pendant le traitement. Il veut qu'on ne soit pas réservé sur le degré de force de la décoction : la plus forte est toujours la meilleure. Il ne faut point, dit-il, avoir égard à la faiblesse des malades pour la graduer. Il administrait le gayac

dans toutes les saisons de l'année, sans avoir égard à l'âge, au sexe, au tempérament, ni aux habitudes; cependant il avait observé que, pendant l'été, les effets du bois étaient plus certains.

Il dit qu'ordinairement on n'obtient de soulagement qu'au bout d'un certain temps; que ce n'est guère qu'après le septième jour qu'on commence à éprouver les bienfaits du gayac, et qu'ensuite on voit les symptômes s'améliorer. Il ajoute que plus la syphilis est invétérée, plus les effets du gayac sont sensibles; que les maladies anciennes sont bien plus promptement guéries que les récentes, ce qui s'accorde parfaitement avec les observations actuelles. En effet, les sudorifiques ne conviennent, comme je le dirai plus bas, que dans les symptômes qui datent de long temps, et dans celles rebelles aux remèdes mercuriaux.

La méthode de *Delgado*, de *Brassavole*, a beaucoup de rapport avec celle que je viens d'indiquer; ils se montrent seulement moins sévères sur la diète. Le dernier donnait d'abord la décoction dans le vin pur; il reconnut, par la suite, la nécessité d'y ajouter de l'eau.

Le judicieux *Massa* suivait, en général, la même marche que les auteurs que nous venons de citer. Il dit pourtant qu'on peut faire usage de la décoction de gayac, sans, pour cela, être tenu de rester clos. Les malades peuvent vaquer à leurs affaires, surtout si le temps, la saison, l'âge et les forces du malade n'y mettent obstacle. *Bibunt*, dit-il, *et bibere possunt sine discrimine hanc ligni decoctionem qui infecti tali morbo, domo egrediuntur, præsertìm si anni tempus, ut æstas, et juventus et infirmorum vires tolerant.* Plus bas, il ajoute que les médecins peuvent permettre les viandes légères, les œufs, du vin mêlé à la décoction de gayac, ou à une décoction de raisins secs et de canelle, aux malades qui ont l'estomac faible par disposition particulière, par habitude ou par une cause quelconque: *Quoque illis qui non tolerant inediam è stomachi dispositione, vel è consuetudine, aut aliâ quâvis causâ, possunt medici usum carnium optimarum concedere, et ova exhibere, moderatè tamen, et ubi maxima*

ventriculi imbecillitas fuerit, vinum dilutum cum secundâ aut tertiâ decoctione, aut cum decocto passularum et cinnamomi. »

Quand la syphilis était compliquée, il ne donnait qu'une décoction légère ; mais il y joignait en même temps un électuaire de gayac. Comme *Hutten*, il ne craint pas de donner la décoction, dans les cas d'extrême faiblesse, aux enfants, aux femmes grosses, et même à des malades abandonnés par des médecins instruits.

Il remarque qu'il est impossible de prescrire des règles de régime qui conviennent à tous les individus: il faut savoir se conduire d'après les circontances.

Le grand *Boërhaave* donnait à *Hutten* les plus grands éloges; il a obtenu d'excellents effets des sudorifiques, en suivant dans leur emploi la méthode de ce chevalier. Il était encore plus sévère que lui sur le régime : il réduisait, par la diète, ses malades à l'état de maigreur le plus absolu ; il proscrivait entièrement les viandes et les aliments qui contiennent la moindre quantité de graisse. Il avait une méthode particulière d'activer l'action de la peau : il plaçait son malade nud dans une sorte de tonneau, au bas duquel était un vaisseau contenant de l'alcool en combustion, de sorte que la vapeur se répandait sur tout le corps, de tous les points duquel la sueur ruisselait. Après cette première épreuve, le malade était placé dans son lit, bien couvert, pour continuer à transpirer; on lui donnait alors un bouillon de veau ou de riz; puis on le faisait lever, après l'avoir essuyé.

On continuait ainsi jusqu'à la guérison; on avait soin d'ailleurs d'entretenir une chaleur convenable dans l'appartement du malade, qui ne sortait pas du tout.

Telle est, en général, la méthode que suivaient les médecins des 16.e et 17.e siècles, dans le traitement de la vérole ; méthode secourable, et qui avait de fréquents succès. Elle était la même, soit qu'on administrât le gayac, la salsepareille, ou les autres bois dits sudorifiques, et quelle que fût la forme qu'on leur donnât.

Je ne vois point dans les anciens auteurs, qu'il donnassent en même

temps le mercure et les sudorifiques; mais aujourd'hui il arrive souvent qu'on combine leur usage avec celui de ce métal.

§. II.

Lorsqu'on veut donner les sudorifiques actuellement, on suit les mêmes règles, soit pour le régime, soit pour les accessoires, que dans l'administration du mercure.

La forme sous laquelle on fait le plus communément prendre les sudorifiques, est la décoction ou le sirop; quelquefois la poudre réduite en électuaire, ou délayée dans un véhicule approprié.

Le malade préparé par les évacuants, s'ils sont jugés nécessaires, est placé dans un lieu d'une température modérée et égale, le moins possible sujette aux vicissitudes atmosphériques. On lui fait prendre, le matin, à jeun, quatre ou six onces de sirop sudorifique; deux ou trois, si on veut fractionner la dose: il se tient dans son lit ou dans son appartement, et ne mange que deux ou trois heures après. Il est inutile de chercher à procurer une sueur excessive : on sait maintenant à quoi s'en tenir sur cette pratique des anciens. Le repas, sans être copieux, ne doit pas être aussi mince que celui qu'exigeaient *Hutten, Delgado, Boërhaave* ; il se compose de potages au riz, au vermicelle, de consommés, de fruits cuits ou secs, de légumes; le pain bien cuit, un peu sec, est recommandé: la quantité doit varier selon l'état dans lequel se trouve le malade. Au bout de huit à dix jours, si tout va bien, on peut permettre les chairs des jeunes animaux bouillies ou rôties; les poissons, les légumes d'une bonne nature. Les étuvées, les sauces, lui sont interdites, surtout les mets que les épices assaisonnent : les jus de viandes, pour ceux que la maladie a exténués, sont d'un puissant secours. Le vin, si on en tolère l'usage, doit être pris en petite quantité, bon et bien trempé: les spiritueux, les infusions dont le luxe, plus que le besoin, nous a fait contracter l'habitude, seraient très-nuisibles, et contrarieraient l'effet du remède. Après le repas, si le temps

le permet, et si la maladie ne s'y oppose pas par sa gravité, un exercice modéré sera favorable; mais il ne doit pas aller jusqu'à la fatigue.

Le soir, le repas ordonné comme celui du matin, doit être plus léger. Avant le coucher, le malade prend de nouveau deux ou trois onces de sirop, si on a partagé la dose. Pendant le courant de la journée, il boit une ou deux pintes de décoction de gayac ou de salsepareille. Un sommeil doux et modéré convient en général; les veilles prolongées fatiguent, et nuisent aux effets des sudorifiques. Les contentions d'esprit doivent être évitées; le travail moral excessif est plus pernicieux que celui qui n'exerce que le physique. Dans quelques cas, on a eu recours à un exercice laborieux pour guérir des malades qui ne pouvaient l'être par aucuns moyens. *Fracastor, Van-Swieten,* donnent le conseil d'éviter le repos et l'oisiveté.

Les passions tristes, celles qui portent du trouble dans l'esprit, doivent être soigneusement évitées : mais ce qu'on doit surtout recommander au malade, c'est l'abstinence des plaisirs de l'amour; car, s'il s'y livrait, outre qu'il s'exposerait à perpétuer sa maladie, cet exercice énerve, et plonge le corps dans une atonie funeste.

L'action des sudorifiques doit être aidée par des bains pris de distance en distance, surtout s'il y a des pustules cutanées, des tumeurs, des exostoses. Il faut aussi avoir soin d'entretenir la liberté du ventre, quelquefois resserré, comme je l'ai dit, par l'usage des sudorifiques : on y parvient par le moyen des lavements, des purgatifs doux.

Ce traitement doit être continué plus ou moins long-temps, selon l'ancienneté et la gravité de la maladie, l'opiniâtreté des symptômes. Il ne faut pourtant pas s'en rapporter toujours à cette dernière considération, pour le cesser ou le prolonger; car il arrive souvent que des symptômes, en apparence très-graves, cèdent promptement au remède : si alors on discontinuait leur usage, on courrait risque de voir récidiver la maladie, ce qu'il est important d'éviter : si, au contraire, on s'opiniâtrait à continuer trop long-temps le médicament,

on exposerait le malade à des dangers. Il faut donc savoir s'arrêter à temps, et connaître la quantité des remèdes au-delà de laquelle on n'a plus rien à espérer de leur continuation. Il est des circonstances dans lesquelles il est utile de suspendre le traitement, et de laisser le malade reprendre haleine, si je puis ainsi parler. L'expérience a prouvé que, repris après un temps plus ou moins long, les sudorifiques guérissaient même promptement des symptômes qui résistaient d'abord à leur action.

J'ai dit que la quantité nécessaire des sudorifiques pour un traitement est indéterminée. *Massa* pense que si quelquefois ils ont échoué, c'était parce qu'on n'en portait pas la dose assez haut. Il faut, dit cet estimable auteur, pousser jusqu'à cinquante livres la dose de bois, si on veut obtenir une guérison certaine. Aujourd'hui, on varie de 10 à 20 livres de bois pour la décoction; pour le sirop, de 15 à 30 livres de ce sirop.

On sent bien qu'il est utile d'accommoder l'administration des sudorifiques à l'âge, au sexe, au tempérament, aux saisons, et aux diverses circonstances de la vie où se trouvent les malades. C'est au médecin instruit et judicieux à savoir varier toutes ces choses, et à connaître les cas dans lesquels le traitement doit être modifié.

Les complications qui surviennent pendant le cours du traitement, méritent toute l'attention du médecin. Dans la plupart des cas, il est nécessaire de suspendre le traitement jusqu'à la terminaison de la complication.

S'il survient, par exemple, une fièvre aiguë, une phlegmasie, une hémorrhagie, il faut satisfaire aux indications que ces affections présentent, et négliger pour un temps la maladie primitive, parce que les remèdes qu'on lui oppose sont tous de nature stimulante, ils ne feraient qu'exalter la fièvre. Si le scorbut se joint à la syphilis, ce qui se remarque souvent dans les hôpitaux, il faut s'occuper exclusivement de cette affection, et ne reprendre les anti-vénériens qu'après sa disparition.

Le scrophule et tous les exanthèmes chroniques ont un rapport plus direct avec la syphilis. Le siége de ces affections est le même ; l'origine des unes et des autres est quelquefois si obscure, qu'on les confond souvent. Il y a moins de danger à continuer les anti-vénériens alors que dans les cas précédents ; on voit même fréquemment que les anti-vénériens guérissent une maladie jugée dartreuse, galeuse, scrophuleuse, et même lépreuse.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce point important, qui n'est qu'accessoire à mon sujet. Je me suis borné à exposer en raccourci les préceptes que les vrais observateurs se sont proposés pour règle de conduite.

§. III.

Je terminerai ce qui a rapport aux sudorifiques par l'examen des trois questions suivantes : Les sudorifiques conviennent-ils également dans tous les symptômes et dans tous les temps de la syphilis ? Peuvent-ils guérir seuls cette maladie ? Quelle est leur manière d'agir ?

1.° Les sudorifiques conviennent-ils également dans tous les symptômes et dans tous les temps de la syphilis? Si on consulte les auteurs qui ont écrit les premiers sur cette maladie, on voit que les symptômes qui la caractérisaient dans ces premiers temps, étaient des ulcères, des pustules cutanées, des douleurs qui indiquaient une maladie constitutionnelle ; alors les sudorifiques devaient nécessairement avoir du succès. Aussi, les Indiens, après eux les Espagnols, ne connaissaient-ils point de moyen plus certain de se délivrer du mal qui les tourmentait. Le climat d'ailleurs leur était très-favorable.

Il n'en fut pas de même en Europe ; on ne tarda pas à s'apercevoir que les sudorifiques échouaient dans quelques cas, principalement dans les symptômes qui parurent successivement, et que jusques-là on ne connaissait pas. L'observation et l'expérience confirment tous

les jours l'observation de *Massa* rapportée plus haut, savoir, qu'on peut compter sur les décoctions sudorifiques dans la vérole récente. Les médecins instruits n'administrent point ces substances dans la blennorrhagie, les chancres légers, les bubons primitifs, etc.

On se sert des sudorifiques maintenant, et toujours avec avantage, dans les maladies qui se manifestent par des ulcères anciens et rebelles dans diverses parties du corps, principalement au nez, à la gorge; dans les ulcères avec carie aux os, les développements contre-nature de ces parties et de la membrane qui les entoure; dans les douleurs profondes et ostéocopes, lesquelles se font principalement ressentir la nuit; dans les gonflements douloureux des membres et des articulations; dans les gonorrhées très-anciennes et rebelles qu'on ne peut tarir; dans les pustules cutanées consécutives, dont le caractère varie à l'infini; dans la dépilation et l'alopécie; en un mot, dans tous les symptômes qui annoncent une ancienne infection. Les sudorifiques sont encore indiqués dans la phthisie vénérienne, dans cette atrophie particulière qui dépend de l'action sourde du virus. On voit quelquefois des individus dont les membres décharnés et douloureux, les muscles rétractés, les traits affaissés et les forces anéanties, les humeurs détériorées, les fonctions perverties, offrent le tableau le plus hideux et le plus terrible. Dans des circonstances semblables, on ne peut, à cause de l'altération et de la débilité générales, administrer les mercuriaux, dont l'énergie trop grande exalterait la maladie, plutôt que de l'améliorer. C'est alors qu'on a vu les sudorifiques sagement préparés, prudemment administrés, calmer les douleurs, rétablir les forces, et donner aux diverses fonctions une nouvelle énergie et à l'économie une nouvelle vigueur, surtout si on aide leur action par le régime analeptique, les aliments de bons sucs, les toniques, comme le quinquina, l'extrait de genièvre, le bon vin en petite quantité, etc. La pratique particulière offre quelquefois de ces cas; mais c'est surtout dans les hôpitaux, où on voit les extrêmes, qu'on est à même d'observer les effets des médicaments précieux qui nous occupent. Dans ces

asyles secourables, les maladies se présentent avec des variétés étonnantes : le traitement, par cela même, a besoin d'être fréquemment modifié, et accommodé, en quelque sorte, à l'idiosyncrasie des malades, autant qu'au caractère de leur maladie.

Il est encore une observation fort importante à faire ; c'est que ces malades très-amaigris, dans le marasme, reprennent quelquefois même assez promptement, par le traitement, l'embonpoint qu'ils avaient avant la maladie.

Cette propriété incontestable qu'ont les sudorifiques, de ranimer le système de l'économie animale, prouve bien qu'outre la vertu anti-vénérienne évidente dont jouissent ces substances, elles en ont une tonique très-manifeste.

Tous les auteurs et les praticiens ont recours aux sudorifiques, lorsque le mercure a échoué ; ce qui n'arrive que trop souvent, soit que son emploi ait été mal dirigé, soit qu'il ne convienne pas au tempérament du malade. On donnera encore la préférence aux sudorifiques, lorsque l'estomac trop débile des individus, d'ailleurs réduits par la maladie à une maigreur extrême, sera trop délicat pour en supporter la présence. Dans ces cas, loin d'administrer les préparations mercurielles, qui seraient funestes, il faut nourrir le malade, relever ses facultés ; et le régime, les sudorifiques et les toniques, sont les seuls moyens à mettre en usage, si on veut opérer la guérison.

Si les maladies qui tiennent encore au vice vénérien, présentent souvent tant de difficultés, tant d'obstacles dans leur traitement, il en est bien autrement de celles qui, bien que primitivement vénériennes, n'offrent plus ensuite qu'une dégénérescence plus ou moins terrible. Combien de maladies méconnues, traitées par des moyens étrangers à ceux qui leur conviennent réellement, abandonnées ensuite faute de lumières suffisantes pour assurer le diagnostic ! Avec le temps, ces maladies font des progrès effrayants, sont souvent irritées par des remèdes violents, et exaspérées au point de devenir incurables. Dans ces circonstances encore, les sudorifiques sont les

moyens à employer: ils ne sont pas, à la vérité, toujours suivis de succès; mais alors la maladie doit seule être accusée, et non le remède. Une des dégénérescences les plus fréquentes du virus vénérien, c'est la cancéreuse: il n'y a qu'un point entre la syphilis à sa troisième période, et le cancer; ce sont peut-être les deux virus qui ont le plus d'analogie entr'eux. On sait trop que tous nos moyens anti-cancéreux ne servent qu'à nous prouver l'insuffisance de la médecine en certains cas.

Les sudorifiques doivent donc être recommandés dans les symptômes consécutifs de la vérole, et quand elle est constitutionnelle ou à son troisième temps.

2.° Les sudorifiques peuvent-ils seuls guérir la syphilis? Si on s'en rapporte, à cet égard, au sentiment des anciens, à leurs observations, on n'hésitera pas à prendre l'affirmative. *Hutten, Delgado* assurent avoir été guéris par le secours du gayac. *Massa* cite trois observations bien propres à confirmer dans cette opinion. *Poll*, qui assure avoir vu guérir plus de 3000 malades, et tant d'autres auteurs dignes de foi, tels que *Boërhaave*, *Hunter, Bell*, etc. sont des autorités assez puissantes, pour engager à croire ce que leur expérience leur a, pour ainsi dire, démontré. Cependant plusieurs auteurs révoquent en doute cette opinion, ou plutôt refusent toute propriété anti-vénérienne aux sudorifiques. M. *Bosquillon*, qui, dans ses additions au traité de *Bell*, rapporte les preuves données en leur faveur, dit, en réfutant ces preuves, que ces médicaments ne peuvent être substitués aux mercuriaux; qu'ils ne peuvent jamais, par leurs propres vertus, guérir la syphilis. Le docteur *Swediaur* pense de même; il dit qu'il n'a jamais vu les sudorifiques seuls suffire pour détruire le virus. Cependant M. *Cullerier*, dont l'immense expérience est d'un grand poids toutes les fois qu'il s'agit de décider en fait de maladie vénérienne, conserve un grand nombre d'observations qui prouvent que les sudorifiques jouissent de propriétés éminentes et vraiment spécifiques.

Je citerai quelques-unes de ces observations. J'ai été moi-même

plusieurs fois témoin de guérisons opérées à l'hôpital des vénériens, par le seul bénéfice des sudorifiques sans addition de mercure.

I.re Observation.

Madame L., âgée d'environ 42 ans, eut un ulcère au voile du palais, en 1792, sans avoir éprouvé auparavant aucun symptôme vénérien. Le mari avait bien eu, dans sa jeunesse, quelques gonorrhées; mais il y avait plus de vingt ans que la dernière était terminée. Il n'avait pas éprouvé depuis la plus légère indisposition, et à l'époque où le mal s'annonça chez sa femme, il jouissait de la plus brillante santé. La dame assurait n'avoir couru aucun danger; ou si elle avait un écart à se reprocher, la personne à laquelle elle avait autrefois accordé ses faveurs, se portait aussi bien que le mari. D'après ces circonstances, le médecin qui la soignait ne put soupçonner la maladie vénérienne : il traita l'ulcère du palais comme un ulcère simple. Le traitement ne l'empêcha pas de s'accroître pendant six mois qu'il dura. Un autre médecin consulté administra, malgré le doute que pouvait inspirer le mal, le muriate suroxigéné de mercure pendant plusieurs mois, mais sans succès, parce qu'il voyait rarement la malade, qui observait d'ailleurs très-imparfaitement le régime prescrit, parce qu'aucune précaution n'était employée pour se mettre à l'abri du froid et de l'humidité (c'était l'hiver); enfin, parce que le sublimé ne guérit pas toujours les maladies consécutives, quoique donné à fortes doses. La malade en prit au moins quarante grains. Lasse d'user inutilement, et depuis si long-temps, de ce remède, elle s'abandonna à une espèce de désespoir, et quitta tout traitement. Ce fut sept à huit mois après, que M. *Cullerier* fut appelé. Le virus avait fait des progrès effrayants; tout le palais mou, une partie de la voûte palatine, la cloison du nez, les cornets étaient détruits; le nez et la bouche n'offraient plus qu'une vaste cavité. La malade fut mise à la diète blanche, et à l'usage du sirop sudorifique, à la dose de six onces : il entrait dans cette quantité

trois onces de bois sudorifique. Elle en continua l'usage pendant deux mois; mais il y avait déja vingt jours que les ulcères étaient complétement cicatrisés. Certes, ici ce n'est pas le mercure qui a guéri, puisqu'il y avait huit mois qu'elle avait cessé d'en prendre, et que le mal avait continué à faire des progrès.

II.e OBSERVATION.

M.me M***, âgée d'environ trente-six ans, d'un tempérament sanguin, fortement constituée, éprouva, à la suite d'une fausse couche, une vive inflammation au palais, qui ne céda à aucun des moyens employés pour la combattre. Bientôt toute cette partie fut ulcérée, notamment le bord libre du voile du palais et ses piliers; peu après la luette fut détruite, et le mal s'accrut rapidement. La nature de l'ulcère fut soupçonnée; mais ce soupçon était combattu par la bonne santé du mari, par l'absence de signes concomitants, et par la déclaration positive qu'il n'y avait jamais eu aux parties sexuelles, ni ailleurs, aucun symptôme primitif du virus syphilitique. C'est à cette époque que M. *Cullerier* fut appelé par MM. *Baudelocque* et *Brewer*, l'un accoucheur, et l'autre médecin de la malade. L'ulcère était alors dans toute son activité; la déglutition se faisait avec beaucoup de peine. La malade, qui répugnait à l'usage du mercure, et qui craignait qu'on ne lui en administrât à son insçu, témoigna des inquiétudes. M. *Cullerier* lui donna alors la manière de faire la tisane qu'elle composait elle-même. Elle faisait convenablement bouillir deux onces de salsepareille et une de gayac dans deux pintes d'eau, qu'elle faisait réduire à moitié. Elle prenait cette dose, chaque jour, en cinq verres, étant dans son lit, au degré de chaleur naturelle. Elle édulcorait sa tisane, pour en modérer le goût désagréable, avec du sucre et du sirop de guimauve; elle se gargarisait avec un mélange d'eau d'orge et de miel, auquel elle ajoutait quinze à vingt gouttes de laudanum. Le régime se composait de lait, de bouillie, de potages, de bouillons. Au bout d'un

mois, ce vaste ulcère était cicatrisé. La malade continua encore son traitement pendant un mois. Elle n'a pas eu, depuis plus de quatre ans qu'elle est guérie, la plus légère indisposition relative à celle-ci. La salsepareille et le gayac ont opéré seuls une guérison authentique, qui n'avait pas été tentée auparavant par les mercuriaux.

D'après ces faits, et une multitude d'autres joints à ceux que les anciens nous ont transmis, on ne peut révoquer en doute cette assertion, que les végétaux exotiques appelés sudorifiques sont anti-vénériens.

3.° Comment agissent les sudorifiques?

Il en est, pour ces substances, comme pour une infinité d'autres médicaments dont nous connaissons les propriétés générales, mais dont nous ignorons la manière d'agir, lorsqu'ils sont introduits dans l'économie. Sait-on comment agissent le mercure, le quinquina, l'opium ? Un voile épais couvre ce point de la science médicale. C'est un de ces secrets que l'art n'a pu encore ravir à la nature. Si on ne connaît pas l'action spéciale des sudorifiques sur le virus vénérien, on sait au moins les effets généraux qu'ils produisent dans l'économie. Les principes chimiques du gayac, de la salsepareille qu'on doit placer au premier rang des sudorifiques, sont de nature stimulante; mais s'ils agissaient seulement en vertu de ces principes, il serait facile de les remplacer par des stimulants plus actifs de l'organe cutané. Cependant les essais faits jusqu'a présent prouvent que la propriété stimulante n'est pas la seule par laquelle agissent ces médicaments; ou bien leur manière de stimuler est particulière, et à eux propre.

La dénomination de sudorifiques, qu'on a donnée au gayac, à la salsepareille, à la squine et au sassafras, porte sur cette idée, qu'ils augmentent les fonctions de la peau; mais cette assertion n'est pas toujours conforme à l'observation. Les anciens qui dirigeaient toutes leurs vues vers l'exhalation cutanée, obtenaient la sueur moins par la propriété sudorifique des bois, que par les autres soins qu'ils prenaient de l'exciter. En effet, ils faisaient boire la décoction chaude,

6

retenaient les malades dans un lit très-garni de couvertures, dans une atmosphère d'une température très-élevée : il n'était donc pas étonnant que la peau augmentât d'action. Ces moyens auxiliaires, employés pour exciter la transpiration, sur lesquels *Boërhaave* a enchéri en faisant des fumigations alcooliques, devaient donc activer l'exhalation cutanée.

Mais on observe souvent que, quoique les sudorifiques donnés à propos, guérissent la syphilis, ils n'augmentent pas toujours l'activité de l'organe cutané ; que quelquefois, au contraire, ils excitent celle des reins ; que, dans quelques cas, ils ne déterminent aucune évacuation appréciable.

Si les végétaux qui nous occupent, agissaient comme sudorifiques exclusivement, ne pourrait-on pas retirer autant et plus d'avantages de moyens bien plus sudorifiques qu'eux ; par exemple, de l'ammoniaque reconnue pour le sudorifique le plus puissant, et qu'on peut facilement se procurer? Mais on s'accorde assez généralement à refuser à l'ammoniaque toute prérogative à cet égard. Le professeur *Peyrilhe* même, qui l'a, le premier, indiquée comme sudorifique, dit que ses effets ne sont pas toujours tels qu'on pourrait le desirer, et que son emploi peut devenir dangereux. On peut conclure de ce qui précède, que les sudorifiques agissent d'une manière particulière et spécifique.

Je termine ici ce qui a rapport aux sudorifiques. En choisissant ce sujet, je n'ai point eu la prétention de le traiter de manière à ne rien laisser à desirer ; je laisse le soin de compléter cette partie à une plume plus savante que la mienne, et dont l'art attend depuis long-temps un ouvrage sur les maladies syphilitiques. Mon but a été de me soumettre aux institutions de l'Ecole célèbre dont je m'honore d'être élève.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Ad extremos morbos, extrema remedia exquisitè optima. *Aph. 6, sect. I.*

I I.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc tenuissimo victu uti necesse est. *Aph.* 8*, idem.*

I I I.

Incipientibus morbis, si quid movendum videatur, move : vigentibus verò, quiescere melius est. *Aph.* 20*, sect.* 3.

I V.

Purgandum, æstate quidem, magis superiores ventres; hyeme verò inferiores. *Aph.* 4*, sect. IV.*

V.

Hydropicis tussis superveniens, malum. *Aph.* 35*, Sect. VI.*

V I.

In ictericis hepar durum fieri; malum. *Aph.* 42*, idem.*